AR Prefecture
046-214600017-20260709-2026_51-DE
Reçu le 21/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	1
• exclus	

De la commune d'Albas — DELIBERATION N°2026-51

Séance du 09 juillet 2026 — à 20 heures 30

Date de convocation :
03 juillet 2026

Date d'affichage :
03 juillet 2026

Objet

Décision Modificative n°1
Budget communal 2026.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. Nom : ALAUX
Prénom : Jean-Pierre

Étaient présents :

Mmes Mie BEAUVILLAIN, Noémie BOUYEUX, Marie-France QUEBRIAC, Melha MAMMERI, Catherine PREVOT, Pauline ROBEDAT, Jolanda VAN DE LAAR.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Jérôme COUTURE, Lionel CURT, Marc DECOUDIN, Dominique FLERON, Didier GUYOT, Daniel ROUDIERE.

Représentés :

Laura HESLENFELD a donné pouvoir à Melha MAMMERI.

Secrétaire de séance :

Mme Nom : MAMMERI
Prénom : Melha

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget principal 2026 afin de prendre en compte l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la DETR, d'un montant de 60 000 €, ainsi que la souscription d'un emprunt de 50 000 €, destinés au financement du projet de réhabilitation des deux logements situés rue du Pal.

Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement :

+ 50 000 € sur l'opération n°158 « Réhabilitation des logements » – chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » – article 1641 ;

+ 60 000 € sur l'opération n°158 « Réhabilitation des logements » – chapitre 13 « Subventions d'investissement » – article 13461.

Dépenses d'investissement :

AR Prefecture
046-214600017-20260709-2026_51-DE
Reçu le 21/07/2026

+ 10 000 € sur l'opération n°166 « Rénovation du mur – Place Voutée » – chapitre 21 « Immobilisations corporelles » – article 2138 ;

+ 50 000 € sur l'opération n°149 « Salle multiculturelle » – chapitre 21 « Immobilisations corporelles » – article 2131 ;

+ 50 000 € sur l'opération n°168 « Parking route de Sauzet » – chapitre 21 « Immobilisations corporelles » – article 2111.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du budget principal 2026 telle qu'exposée ci-dessus ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- dit que cette décision modificative sera inscrite au budget principal de la commune pour l'exercice 2026.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

De Cahors

le

Publié ou notifié le

Fait à Albas

Le 17 juillet 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)